



Commune de Saint-Baldoph

Comité de Pilotage du Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Année scolaire 2025/2026

📅 Jeudi 18 juin 2026 – Passerelle Pré Martin

Participants

Présents :

- V. HACHET, Maire de Saint-Baldoph
- B. COPPÉ, Adjointe en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse
- G. VIVES, Adjoint aux finances
- G. DARVES BLANC, Adjointe à l'administration générale
- C. CHARLAIX (en distanciel), Conseillers municipaux
- P. ALLES, Responsable du service périscolaire
- P. PAYET, Chargée de développement territorial – CAF Savoie
- L. BALMAT, Coordinateur CTG – SI Jeunesse
- N. COULON, Directrice de l'AMEJ
- C. GACHET, Responsable du R.P.E.
- B. ETELLIN, Directeur de l'école primaire
- C. BOROT, Responsable de du Tiers-Lieu
- A. L. NINGRE Représentants des parents d'élèves (PEEP)
- M. DUMAY, Représentants des parents d'élèves (PEI)

Excusés :

- R. BAILLY, J. POLLET, C. ANTHOO, conseillers municipaux
- A. BRUYERE JACQUES, Directrice de la Crèche
- J. BONNENFANT, Représentant SDJES 73
- E. SIGUIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN)
- M. MOLLARD, Diététicienne – Société LEZTROY
- J. DUNN, Animatrice des blés d'or
- MICRO CRECHE Les Bambins d'abord.

✍ Secrétaire de séance : P. ALLES

Ordre du jour :

- Bilan de l'année scolaire 2025-2026
- Projets et perspectives des actions transverses
- Questions et remarques des représentants des parents d'élèves et des partenaires

Introduction :

Monsieur le Maire introduit la séance, salue le travail engagé conformément aux directives nationales et rappelle le cap fixé pour le mandat. Cette feuille de route politique, portée par la délégation tout au long du mandat, poursuit un objectif constant : garantir sur le territoire communal un accueil de qualité, adapté aux besoins des familles et aux réalités locales. Elle s'articule autour de trois axes structurants :

- 1. Qualité de service et accueil des publics** Maintien d'un accueil quantitatif et qualitatif sur tous les dispositifs (crèche, assistantes maternelles, périscolaire, extrascolaire). Le COFIL PEDT en est l'instance de concertation : élus de la commission PEEJ, responsables de structures et partenaires institutionnels (Éducation Nationale, CAF...). Attention portée à l'encadrement, à la sécurité et aux besoins spécifiques des enfants, avec le périscolaire comme levier central.
- 2. Maîtrise des équilibres financiers et organisationnels** Adaptation permanente des moyens (RH, organisation, prestations) aux capacités budgétaires, pour garantir la pérennité du service public à un niveau de qualité satisfaisant. Vigilance sur la masse salariale et la soutenabilité des dispositifs.
- 3. Adaptation aux besoins du territoire** Évolution des services selon les besoins identifiés (effectifs, attentes des familles). Priorités : parentalité et structuration des actions jeunesse, en coordination renforcée avec les partenaires éducatifs, institutionnels et associatifs.
→ Ces orientations sont déclinées opérationnellement par les services, avec un suivi régulier en commission. **Le présent COFIL en constitue un temps fort de partage, d'échange et d'avis.**

Il est rappelé que cette instance a pour rôle :

- De coordonner les actions éducatives du territoire,
- D'assurer une continuité entre petite enfance, enfance et jeunesse,
- D'être un espace de dialogue, de réflexion et d'amélioration continue,
- Et de dépasser le seul cadre du périscolaire pour considérer l'enfant dans l'ensemble de ses temps et de ses lieux de vie.

L'enjeu de ce Copil est double :

- dresser un bilan de l'année scolaire,
- donner des perspectives pour l'année scolaire prochaine.

Les élus de la nouvelle mandature sont également présentés aux partenaires.

Rappel, Le PEdT est un espace où les acteurs :

- Partagent leurs constats et leurs besoins,
- Construisent des projets communs,
- Évitent les doublons et les démarches isolées,
- Garantissent une cohérence éducative globale.

1. Bilan depuis la rentrée de septembre 2025

Bilan de l'année au niveau périscolaire 2025–2026 : un contexte RH exigeant, une continuité de service préservée

L'année 2025–2026 a été marquée par d'importantes difficultés en matière de ressources humaines : départ anticipé de la coordinatrice du service en congé maternité, suivi de plusieurs arrêts maladie au sein de l'équipe. Malgré ce contexte tendu et des effectifs d'enfants en constante augmentation (plus de 200 enfants chaque midi), la continuité du service public a été assurée.

Quelques dysfonctionnements ponctuels sont toutefois survenus, relevant pour l'essentiel d'erreurs humaines difficilement prévisibles malgré les protocoles en vigueur. Chaque incident a fait l'objet d'une analyse systématique, qui a permis de resserrer les procédures (notamment sur la remise des enfants aux familles, avec un point de sortie unique et le rappel ferme des consignes), et d'engager une réflexion sur l'organisation du service et l'adéquation des profils aux besoins du service.

En complément de ces mesures organisationnelles, des travaux de rehaussement de la clôture de la cour des maternelles (côté allée de la Passerelle) sont programmés pour l'été 2026, afin de renforcer la sécurisation physique du site — limitation des sorties non contrôlées des plus jeunes et des interactions avec des personnes extérieures aux abords de l'école. Des barrières seront par ailleurs installées, en amont de ces travaux, afin de sécuriser l'accueil des enfants de l'ALSH estival organisé par l'AMEJ. L'ensemble sera opérationnel pour la rentrée de septembre.

Cette réflexion doit toutefois être mise en regard des fortes tensions de recrutement qui touchent l'ensemble de la filière animation : malgré des publications de postes répétées, le service peine à recevoir des candidatures, et le vivier disponible localement est extrêmement réduit. Cette pénurie contraint parfois à recruter dans l'urgence des profils par défaut, et l'expérience de l'année montre que la détention d'un diplôme (BAFA, CAP AEPE...) ne garantit pas à elle seule les savoir-être et la posture professionnelle attendus face aux enfants et aux familles.

Le service se trouve ainsi confronté à un arbitrage permanent entre la nécessité d'assurer les taux d'encadrement réglementaires et l'exigence de qualité éducative, ce qui renforce l'enjeu de la fidélisation des agents qui donnent satisfaction, de l'accompagnement et de la formation des nouvelles recrues, et d'une politique d'attractivité des postes (conditions d'emploi, volumes horaires, perspectives).

Par ailleurs, des remarques de familles ont porté sur une certaine rigidité ressentie dans le fonctionnement du service, en particulier sur le temps du repas et l'encadrement. Il convient toutefois de replacer ces situations dans leur contexte : les équipes sont confrontées à une augmentation de situations nécessitant des recadrages éducatifs et une vigilance renforcée de la part des adultes — un constat exprimé par les délégués eux-mêmes lors du conseil des élèves et partagé par l'équipe enseignante. La fermeté des agents répond ainsi, dans bien des cas, à une nécessité éducative et de sécurité.

Des points de satisfaction confirmés :

Le bilan de l'année comporte également des éléments positifs qu'il convient de souligner. Sur le temps du repas, la gestion du « rab » donne désormais satisfaction : depuis le précédent conseil des élèves, tous les enfants peuvent bénéficier d'une seconde portion lorsque les quantités disponibles le permettent, un fonctionnement validé par les délégués lors du conseil du 29 mai 2026. Une vigilance particulière est par ailleurs maintenue sur les portions servies, afin de concilier la possibilité de manger à sa faim et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, les activités proposées par les associations locales sur les temps périscolaires sont très appréciées des enfants et rencontrent un franc succès : fort de ce constat, les conventions de partenariat avec ces associations ont été renouvelées pour une durée de trois ans, garantissant la continuité de cette offre pour les familles.

Perspective : Professionnalisation des animateurs : un projet structurant à porter à l'échelle intercommunale

Face aux tensions de recrutement qui touchent la filière animation — pénurie de candidats qualifiés, profils diplômés ne garantissant pas toujours les savoir-être attendus —, le service a engagé une stratégie de professionnalisation de ses équipes, formalisée dans une note interne de décembre 2025.

L'analyse comparative des qualifications de premier niveau permettant l'encadrement en accueil collectif de mineurs (BAFA, CQP Animateur périscolaire, CAP AEPE) conclut à une orientation prioritaire vers le **CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance)**. Contrairement au BAFA, qui impose des blocs de formation continus incompatibles avec la disponibilité des agents, ou au CQP, qui exige 200 à 322 heures en centre de formation, le CAP AEPE est un **diplôme d'État** dont les 490 heures d'expérience requises peuvent être acquises **directement en situation de travail**, sur les temps périscolaires et en crèche, avec un accompagnement théorique à distance et une présentation à l'examen en candidat libre. C'est le seul format réellement compatible avec un service fonctionnant 144 jours par an. Au-delà de la qualification, ce diplôme ouvre aux agents de véritables perspectives de carrière (emplois petite enfance à temps plein, concours ATSEM, poursuites qualifiantes) et constitue ainsi un levier de **fidélisation** et d'**attractivité** des postes. La démarche s'inscrit par ailleurs dans les orientations qualité de la CAF et a vocation à être intégrée au Contrat Territorial Global (CTG), ouvrant droit à un accompagnement financier (bonus qualité, ingénierie de projet).

Ce projet n'a toutefois pas vocation à rester une démarche isolée : les difficultés de recrutement touchent l'ensemble des services enfance-jeunesse du bassin. Il est donc proposé de le porter en coopération avec les structures intercommunales voisines — **le SI Jeunesse de La**

Ravoire, le **SIVOM de Cognin** et le **SICSAL de Saint-Alban-Leyse** —, avec lesquelles les premiers contacts ont d'ores et déjà été noués. Cette échelle élargie permettrait de constituer un **vivier partagé d'agents qualifiés**, d'offrir aux animateurs des **parcours plus complets** (diversité des structures, accès facilité à l'expérience auprès des moins de 3 ans, compléments d'heures entre collectivités) et de **peser collectivement** dans la contractualisation avec la CAF.

Le COPIL PEDT est invité à émettre un avis sur le principe de cette orientation et de son portage intercommunal, qui fera l'objet d'échanges formalisés avec les structures concernées dans les prochains mois.

Délais d'inscription et de désinscription au service

Sur le plan de l'accès au service, le bilan est positif : il n'y a peu ou pas de liste d'attente, les effectifs d'encadrement étant ajustés pour permettre d'accueillir l'ensemble des familles qui en expriment le besoin.

Concernant les délais, les inscriptions et modifications sont actuellement possibles jusqu'au **jeudi 9h de la semaine précédente**. Il est proposé aux élus de ramener cette échéance au **mercredi 9h**, pour deux raisons convergentes. D'une part, ce délai permet au service d'organiser plus sereinement les plannings d'encadrement et la préparation des temps d'accueil. D'autre part, il répond à une évolution formalisée par le prestataire de restauration : par courrier du 20 mars 2026, Leztroy annonce qu'à compter de la rentrée de septembre 2026, le prévisionnel des effectifs devra lui être transmis **le mercredi avant 9h pour la semaine suivante**, dans le cadre de sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (certification ISO 14001, labellisation « Anti-Gaspi » en cours). Le prestataire indique que les annulations tardives représentent l'équivalent de 39 000 repas perdus par an sur l'ensemble de ses sites, les denrées étant déjà commandées et livrées au moment des annulations.

Des réajustements resteront possibles **jusqu'à 72 heures ouvrées avant le jour de consommation, dans la limite de 10 % de l'effectif commandé**. C'est dans le cadre de cette marge que continueront d'être gérés, comme à l'heure actuelle, les impondérables des familles (décès, rendez-vous médicaux, situations exceptionnelles), dès lors que le délai de prévenance reste suffisant pour annuler effectivement le repas. En revanche, une annulation le matin même, ou en fin de journée pour le lendemain, ne pourra donner lieu à déduction : à ce stade, le repas est déjà produit par le prestataire et payé par la collectivité, et son annulation ne fait que générer du gaspillage sans économie pour personne.

Cette évolution devra être expliquée aux familles avec pédagogie : elle ne relève pas d'une rigidité administrative, mais d'un engagement environnemental partagé entre la collectivité et son prestataire, conforme au cadre législatif (lois EGAlim, AGECE, Climat et Résilience).

Des passerelles entre tranches d'âge qui portent leurs fruits

Autre point de satisfaction de l'année : les passerelles entre les différentes tranches d'âge fonctionnent désormais bien et constituent un axe fort de la continuité éducative sur le territoire.

La passerelle **petite enfance – enfance** s'est concrétisée par des projets communs entre les structures, à l'image de la mini-ferme installée les 18 et 19 mai, qui a réuni les plus petits et les enfants du périscolaire autour d'un temps partagé apprécié de tous. Ces projets facilitent la familiarisation des plus jeunes avec l'univers de l'école et du périscolaire, et préparent en douceur les transitions à venir.

La passerelle **enfance – jeunesse** est également bien engagée : sur accord de leurs parents, les élèves de CM2 sont accueillis tous les jeudis à La Parenthèse par l'animatrice du SI Jeunesse. Ce rendez-vous hebdomadaire permet aux futurs collégiens de découvrir progressivement l'espace jeunes, de créer du lien avec l'équipe d'animation et de préparer sereinement leur entrée dans les dispositifs jeunesse.

Ces dynamiques partenariales seront développées plus en détail par les intervenants concernés au cours de ce COPIL.

2. Projets et perspectives des actions transverses

Coopération renforcée avec l'école : des projets concrétisés et une cérémonie des CM2 étoffée

L'année a vu se concrétiser plusieurs projets menés en étroite coopération avec l'école, qui illustrent la vitalité du partenariat éducatif :

- Le projet « **Drapeaux du Civisme** », conduit avec le Souvenir Français, permettra la mise en place d'un drapeau du civisme installé dans un lieu solennel, la participation des élèves aux cérémonies patriotiques (8 mai, 11 novembre) avec garde d'honneur, et des actions pédagogiques autour des symboles républicains et de la mémoire nationale. Formalisé par une convention tripartite école / commune / Souvenir Français, pour un coût cofinancé d'environ 350 €, ce projet s'inscrit dans une dynamique éducative nationale liant mémoire, citoyenneté et vie scolaire.
- Le **projet de santé publique**, porté par une étudiante en BTS accueillie en stage sur deux périodes (mars-avril et octobre 2026), développe un volet d'éducation nutritionnelle transversal mêlant santé, environnement, autonomie et citoyenneté alimentaire : ateliers d'éveil alimentaire, lutte contre le gaspillage, sensibilisation des familles aux dangers du sucre et à l'équilibre alimentaire, prévention de l'obésité infantile. Parmi les actions engagées ou à venir : un recueil de recettes de goûters simples, équilibrés et écologiques, une conférence à destination des parents, un atelier exceptionnel à La Parenthèse et une participation active à la Semaine du Goût (13-17 octobre 2026).
- Enfin, la **cérémonie de départ des CM2** sera cette année étoffée et repensée. Elle se tiendra dans la cour de l'école élémentaire (avec repli au CSC en cas de besoin), un cadre offrant davantage de place et des zones ombragées en cas de forte chaleur. La cérémonie adoptera un format « à l'américaine », où chaque enfant prendra la parole — un moment symbolique fort qui valorise individuellement chaque élève au terme de sa scolarité élémentaire. Elle sera suivie d'un bal de fin d'année proposé par le Sou des Ecoles dans la salle Coche du CSC, associant pleinement les familles à ce temps de passage et créant une passerelle naturelle vers le SI Jeunesse.
- **Dispositif « Boîtes aux lettres Papillons » : un projet de protection de l'enfance à coconstruire**
La commune envisage de déployer à la rentrée 2026 le dispositif « Boîtes aux lettres Papillons », porté par l'association nationale du même nom. Il permet aux enfants de signaler anonymement, par écrit, des situations de violence, de harcèlement ou de maltraitance ; les messages sont traités par les psychologues de l'association, qui saisissent si nécessaire la CRIP ou le Procureur de la République. Suggéré par les parents d'élèves (PEI), ce projet s'inscrit pleinement dans le PEDT. Sa mise en œuvre repose sur une convention annuelle (250 € la première année, 225 € en renouvellement) incluant la formation en e-learning des acteurs impliqués. Deux conditions restent à consolider : la demande de soutien financier adressée à la CAF au titre de la CTG, restée sans réponse à ce jour, fera l'objet d'une relance ; et le projet devra être coconstruit avec l'école (accord de la direction, choix conjoint du lieu d'implantation de la boîte). Le dispositif ne se substitue pas aux procédures légales de signalement déjà existantes mais constitue un

outil complémentaire de repérage et d'expression de la parole de l'enfant. Le COPIL PEDT est invité à émettre un avis sur l'opportunité de ce déploiement.

3. Questions et remarques des partenaires et des représentants des parents d'élèves

3.1 Petite Enfance (Crèche) :

Excusé sur ce COPIL.

3.2 RPE :

Dans le cadre du soutien à la parentalité et de la continuité éducative, le RPE a renforcé ses partenariats avec les crèches du territoire, l'École des Sources, le CAMSP et l'EHPAD Les Blés d'Or. Trois actions majeures ont été conduites en mutualisation des moyens : un spectacle de Noël partagé favorisant une première découverte de l'école pour les futurs élèves (environ 130 enfants), deux semaines d'espace Snoezelen dédiées à l'exploration sensorielle et à l'inclusion (près de 300 enfants concernés), ainsi qu'un projet autour d'une mini-ferme pédagogique réunissant 227 enfants et leurs familles. Ces actions ont permis de renforcer les liens entre les structures, de favoriser l'inclusion et de développer des projets intergénérationnels. Cette dynamique partenariale sera poursuivie en 2026-2027, notamment avec le Tiers-Lieu La Parenthèse et le volet enfance.

3.3 Extrascolaire : AMEJ

L'AMEJ a présenté les différents dispositifs développés sur le territoire, notamment le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), qui constitue un lien passerelle avec l'école pour accompagner les enfants rencontrant des difficultés scolaires. Une communication plus ciblée auprès des familles concernées pourrait être envisagée afin d'améliorer le repérage et l'orientation vers ce dispositif. Un travail de liaison est également mené entre les élèves de CM2 et le secteur jeunesse afin de faciliter la transition vers le collège.

L'accueil extrascolaire est organisé en alternance entre les communes de Saint-Baldoph et de Barberaz, avec la mise en place d'une navette quotidienne. Cette organisation peut toutefois complexifier le développement de projets communs avec la petite enfance. L'AMEJ fait également face à une forte demande, notamment les mercredis matin, générant des listes d'attente malgré un délai d'annulation fixé à 30 jours. Enfin, la structure porte d'autres actions au service des habitants, telles que le Point France Services ou encore le dispositif Répit destiné aux aidants.

3.4 SI Jeunesse

Le service jeunesse poursuit son travail de transversalité avec les différents acteurs du territoire, notamment l'AMEJ, les établissements scolaires et le tiers-lieu La Parenthèse. Une réflexion est engagée afin d'étendre le dispositif CLAS aux jeunes du territoire, en lien avec les actions menées sur les collèges et les temps de présence en pause méridienne.

Au cours de l'année, 37 jeunes ont été accompagnés par la structure. Des actions de prévention ont également été menées auprès des classes de CM2 afin de préparer l'entrée au collège et favoriser une transition sereine. Le service jeunesse participe par ailleurs aux temps forts et manifestations organisés par la collectivité, contribuant ainsi à renforcer la visibilité de son action et le lien avec les familles.

3.5 Représentants des parents d'élèves

PEEP

Les remarques transmises par les représentants des parents d'élèves en amont du COPIL sont présentées ci-dessous, avec les éléments de réponse apportés :

- Délai de désinscription jugé trop long (une semaine), avec demande de réduction à 48h : voir le point « Délais d'inscription et de désinscription » — l'évolution du prestataire impose au contraire un prévisionnel anticipé ; la marge de réajustement de 10 % jusqu'à 72h ouvrées reste mobilisable pour les imprévus du quotidien.
- Mise à disposition de ballons sur les temps périscolaires : réalisé, en lien avec la recherche de cages amovibles évoquée au conseil des élèves.
- Formulation de certains courriels adressés aux familles perçue comme trop stricte : il est précisé qu'une partie de ces messages (rappels, relances, notifications) est générée automatiquement par le logiciel de gestion, ce qui peut expliquer un ton perçu comme impersonnel. Les échanges individuels avec les familles font quant à eux l'objet de réponses systématiques et personnalisées, attachées à la courtoisie. Le service restera néanmoins attentif au ton de l'ensemble de ses communications, qui visent le bon fonctionnement du service dans l'intérêt de tous, et se tient preneur d'exemples concrets de messages mal perçus afin d'ajuster, le cas échéant, les modèles automatiques du logiciel.
- Utilisation du téléphone portable par certains agents pendant le temps de service : un rappel des consignes professionnelles sera effectué auprès de l'équipe, la seule utilisation autorisée étant l'appel des enfants via l'application de pointage.
- Niveau sonore du temps du repas : préoccupation partagée, également exprimée au conseil des élèves ; les solutions techniques étant limitées, le comportement de chacun reste le principal levier.
- Pratique perçue d'obligation de terminer son assiette : la position du service est d'accompagner les enfants vers de bonnes habitudes alimentaires (goûter les aliments, limiter le gaspillage) sans jamais contraindre un enfant à manger au-delà de sa faim ; un échange a été conduit avec l'équipe d'animation sur ce point.
- Sécurité de la remise des enfants aux personnes autorisées, à la suite de deux situations signalées : voir le bilan — procédures resserrées (point de sortie unique, vérification systématique de la liste des personnes habilitées), rehaussement de la clôture des maternelles programmé à l'été 2026.
- Demande d'une réunion d'échange avec les familles avant la fin de l'année : *le point sera abordé en séance.*

PEI

I. Points de satisfaction

- « Activités variées, adaptées aux différentes tranches d'âge et aux centres d'intérêt des enfants. » : point noté avec satisfaction, qui sera partagé avec l'équipe d'animation.
- « Les partenariats mis en place dans le cadre des sorties en fin de journée sont particulièrement appréciés des familles, qui soulignent leur apport éducatif et social. » : satisfaction notée ; ces partenariats seront poursuivis et, si possible, développés.
- « Personnel à l'écoute, bienveillant dans l'ensemble. » : retour positif transmis à l'équipe.
- « Bonne réactivité lors des sollicitations des parents » : point noté avec satisfaction.
- « Qualité des repas saluée, notamment la fraîcheur des produits. » : satisfaction notée, sera partagée avec le prestataire de restauration.
- « Démarche de diversification des menus appréciée et encouragée. » : démarche qui sera poursuivie.

– « Aucune difficulté majeure d'inscription n'a été signalée au cours de l'année 2024–2025, ce qui traduit une amélioration sensible du processus. » : confirmation de l'amélioration du processus, point qui restera sous vigilance pour la prochaine année scolaire.

II. Préoccupations et points de vigilance

– « Certains enfants rapportent ne pas avoir suffisamment à manger et terminer le repas sur leur faim. » : les accès aux suppléments de portions sont désormais systématiques depuis le Conseil des élèves de décembre. Lors du dernier Conseil des élèves de fin mai, pas d'autres remarques n'ont été formulées. Ce Point restera cependant en vigilance.

– « À l'inverse, d'autres enfants signalent être contraints de finir leur assiette alors qu'ils n'ont plus faim, ce qui peut entrer en contradiction avec les principes d'écoute du corps et d'alimentation intuitive. » : voir la réponse apportée plus haut au même sujet par la PEEP — l'accompagnement vers de bonnes habitudes alimentaires se fait sans jamais contraindre un enfant à manger au-delà de sa faim ; un rappel sera fait en ce sens à l'équipe d'animation.

– « Certains enfants, placés en fin de service, disposent d'un temps de repas insuffisant, ce qui génère du stress et nuit à la qualité du repas. » : ce constat n'est pas partagé de manière générale. Le temps consacré au repas dépend de plusieurs facteurs, notamment de la composition des repas servis et de l'organisation de l'encadrement en salle. Toutefois, cette question fera l'objet d'une attention particulière au cours de l'année scolaire 2026-2027 afin de garantir à tous les enfants un temps de repas adapté.

– « La question du nombre de places disponibles à la cantine est posée : comment garantir à chaque enfant un accès équitable et dans de bonnes conditions ? » : cet enjeu doit être apprécié au regard de la nécessité de répondre à une fréquentation importante du service (plus de 210 élèves) tout en tenant compte des contraintes matérielles, organisationnelles et humaines du restaurant scolaire. L'objectif de la collectivité demeure de garantir à chaque enfant accueilli des conditions de restauration satisfaisantes, conciliant qualité de service, sécurité et capacité d'encadrement.

– « Les familles s'interrogent sur la capacité à maintenir la qualité de service en cas d'augmentation des effectifs scolaires : quelles solutions envisagées pour absorber une hausse de la fréquentation ? » à ce jour, la fréquentation du service de restauration scolaire se situe à un niveau élevé et proche des capacités d'organisation actuelles. La collectivité considère que l'équilibre recherché entre qualité d'accueil, sécurité des enfants, conditions de travail des agents et soutenabilité financière est aujourd'hui atteint. Une augmentation significative de la fréquentation nécessiterait une réévaluation de l'organisation du service ainsi que des moyens humains à mobiliser. La situation fera l'objet d'un suivi régulier afin d'anticiper toute évolution des effectifs et d'adapter, le cas échéant, les modalités de fonctionnement du service.

– « Quelques familles ont rapporté des situations dans lesquelles des membres du personnel auraient employé un registre de langage inapproprié ou une posture peu adaptée à l'égard des enfants. » : ces signalements seront examinés avec l'équipe d'encadrement concernée ; un rappel des règles de communication professionnelle attendues sera fait à l'ensemble des agents.

– « Les enfants expriment le souhait de disposer d'un espace calme dédié à la lecture ou à des activités plus apaisées, notamment pour les élèves ayant besoin de moments de décompression après la classe. » : ce besoin est noté et sera intégré à la réflexion sur l'aménagement des locaux et des temps d'accueil, dans le cadre du PEDT. L'idée d'une cabane à livre et d'un banc de l'amitié dans la cour de l'école élémentaire est en réflexion suite à une proposition faite par les délégués en Conseil des élèves.

– « La question de la chaleur dans les locaux est soulevée : certains parents signalent que la température peut être difficile à supporter, en particulier en période de forte chaleur, et s'interrogent sur les dispositifs de rafraîchissement ou d'adaptation des activités existants. » : en l'absence de climatisation, des solutions d'adaptation seront recherchées (aération aux heures fraîches, activités extérieures à l'ombre, hydratation renforcée) ; par ailleurs des rafraîchisseurs d'air donnés par le Sou des écoles devrait répondre à la demande.

– « Le parking est décrit comme dangereux, notamment en raison d'une cohabitation difficile entre piétons et véhicules dans un espace perçu comme insuffisant ou mal organisé. » : cette question relève de la compétence municipale en matière de voirie et de stationnement. La collectivité demeure attentive aux conditions de circulation et de sécurité aux abords de l'école. À ce titre, des actions de sensibilisation et de surveillance sont régulièrement menées, notamment par l'ASVP lors des périodes d'entrée et de sortie des élèves, dans la mesure des moyens disponibles. Il est rappelé que la sécurité de ces espaces repose également sur le respect par chacun des règles de circulation et de stationnement. Les observations formulées seront néanmoins transmises aux services compétents afin d'évaluer les éventuelles améliorations pouvant être apportées.

– « Des vitesses excessives de la part de certains conducteurs aux abords de l'école sont régulièrement signalées, constituant un risque réel pour la sécurité des enfants et des familles. » : point également transmis aux services municipaux pour étude de mesures de régulation de la circulation aux heures d'entrée et de sortie.

3.6 Tiers-Lieu La Parenthèse.

Accueil multigénérationnel au sein du territoire. Un gros travail avec les partenaires et avec l'école.

Présence d'un club lecture enfant une fois par mois.

Des projets tout au long de l'année (300 animations pour l'année 2025).

4. Conclusion et clôture de séance

Le COPIL confirme une dynamique éducative structurée et partagée entre les acteurs du territoire.

La création de groupes de travail thématiques (petite enfance, parentalité, santé / alimentation, culture & citoyenneté, temps périscolaires, jeunesse 10–17 ans) reste à l'étude et sera précisée en fonction des avis exprimés en séance.

Les ajustements organisationnels seront poursuivis, la coordination renforcée et les projets transversaux engagés pour l'année 2026-2027.

La prochaine réunion se tiendra après la rentrée scolaire, courant novembre-décembre 2026.

Mme PAYET souligne également la dynamique au sein du territoire dans les objectifs de la Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire clôture la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur contribution aux échanges. Il informe les membres du COPIL du prochain lancement du dispositif « Heure Civique », identifié comme un levier de renforcement du lien social et de l'engagement citoyen sur la commune. La poursuite du travail préparatoire est validée en vue d'un lancement envisagé lors du Forum des associations du 5 septembre 2026, sous réserve de la finalisation des modalités de mise en œuvre.